

# G20 et avancées de la réforme de la régulation financière



**Christine LAGARDE**  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi  
Bercy, le 2 juin 2010



# Encadrer la rémunération des opérateurs de marché

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Londres  
Avril 2009

Décision → règles sur la rémunération des opérateurs

- interdiction des bonus garantis
- versement différé de 40 à 60% des bonus
- création d'un malus en face des bonus
- versement en actions de 50% des bonus



Mai 2010

Adoption en première lecture par le conseil ECOFIN du projet de directive *hedge funds*

Elle applique toutes les règles G20 aux gérants des fonds

Automne 2010

Adoption directive bancaire européenne CRD3

Elle applique toutes les règles G20 aux opérateurs de marché des banques



Novembre 2009

Publication arrêté le 5 nov. 2009

La France est le premier pays à mettre en œuvre les règles du G20

# Réguler, contrôler et sanctionner les agences de notation

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Washington  
Novembre 2008

Les agences doivent faire l'objet d'un agrément et d'une régulation

Septembre 2009

Sous l'impulsion de la présidence française : adoption du règlement européen n°1060/2009

- agrément
- conflits d'intérêts
- transparence



Juin 2010

Proposition attendue d'un règlement européen pour confier le contrôle à la nouvelle autorité des marchés financiers (AEMF-ESMA)

Début 2011

Nouvelles mesures attendues pour encadrer les agences de notation



Juin 2010

Loi de régulation bancaire et financière

- l'AMF est chargée d'agrément, de contrôler et de sanctionner les agences
- souligne la responsabilité des agences de notation

# Réguler les marchés dérivés *(CDS notamment)*

La situation avant le G20 = marchés non régulés

## L'action du G20 et ses résultats



Washington  
Novembre 2008

### Transparence

↳ Obligation d'enregistrer les transactions dans des bases de données

### Sécurité

↳ Obligation de recourir à des chambres de compensation



D'ici l'été

Règlement européen pour mettre en œuvre les décisions du G20

Automne 2010

Nouvelles mesures spécifiques attendues pour encadrer les CDS



Mars 2010

Création à Paris d'une chambre de compensation sur CDS

Juin 2010

Loi de régulation  
bancaire et financière

Extension des pouvoirs de l'AMF  
en matière de lutte contre les abus  
de marchés aux dérivés

# Réguler et interdire les ventes à découvert

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Washington  
Novembre 2008

**Tous les marchés, produits, acteurs doivent faire l'objet d'une régulation et d'une supervision appropriées**



Automne 2010

**Propositions attendues pour encadrer les ventes à découvert**



Septembre 2008

**Décision de l'AMF**

- **Interdiction des ventes à découvert à nu sur les valeurs financières**

Juin 2010

**Loi de régulation  
bancaire et  
financière**

- **AMF peut interdire les ventes à découvert sur tous instruments en cas de circonstances exceptionnelles**
- **réduction du délai de règlement des titres afin d'empêcher certaines ventes à découvert**
- **AMF peut imposer la transparence sur les ventes à découvert sur tous instruments**

# Réguler, contrôler et sanctionner les *hedge funds*

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Londres  
Avril 2009

Les hedge funds doivent faire l'objet d'un agrément et diffuser des informations notamment sur leur levier



Mai 2010

Adoption en première lecture par le conseil ECOFIN d'un projet de directive

- agrément des gérants
- règles de fonds propres et d'organisation
- application des règles G20 sur les rémunérations
- transparence sur les investissements, la stratégie, le levier
- pouvoirs forts des autorités : plafonnement du levier
- interdiction du passeport pour les fonds off-shore



Juin 2010

Loi de régulation bancaire et financière

- l'AMF reçoit la compétence pour lutter contre les abus de marché sur les dérivés
- régulation des ventes à découvert

# Lutter contre les paradis fiscaux

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Londres  
Avril 2009

**Le G20 demande à l'OCDE de publier une liste des juridictions non coopératives (JNC)**



**Révision des directives qui organisent la coopération entre les Etats membres**  
**Négociation d'accords de lutte contre la fraude et d'échange de renseignements fiscaux**

Depuis avril 2009

**La France a signé 27 conventions ou accords d'échange de renseignements fiscaux**



Décembre 2009

**Loi de finances rectificative 2009**

- **taxation à un taux prohibitif des sommes versées dans les JNC et...**
- **...des dividendes en provenance des JNC**
- **refus de la déduction à l'impôt sur les sociétés des sommes versées dans les JNC**
- **obligation renforcée de documenter les prix de transfert avec ces pays**

Février 2010

**Arrêté du 12 février 2010 qui publie la liste des JNC auxquelles la liste des sanctions ci-dessus est applicable**

# Renforcer les exigences en fonds propres des banques

La situation avant le G20 = règles Bâle 2

## L'action du G20 et ses résultats



Pittsburgh  
Septembre 2009

### Décision de règles renforcées dites Bâle 3

- renforcer la qualité et la quantité des fonds propres
- renforcer la gestion des risques de liquidité
- lutter contre la pro-cyclicité



Septembre 2009

CRD2\*  
adoptée

- rétention de 5% des titrisations au bilan
- supervision des groupes transfrontières

Automne 2010

CRD3\*  
adoptée

- mise en œuvre des règles G20 sur la rémunération des opérateurs de marché
- multiplication par 3 exigences fonds propres pour le trading

4<sup>e</sup> trimestre 2010

CRD4\*  
proposée

- définition harmonisée des fonds propres
- règles relatives aux risques de liquidité
- lutte contre la pro-cyclicité



D'ici fin octobre 2010

Transposition des directives CRD2 et CRD3

Courant 2011

Transposition de la directive CRD4

\* CRD = « Capital requirement directive », 3 directives européennes sur les fonds propres des banques

# Renforcer l'efficacité du contrôle du secteur financier

La situation avant le G20

## L'action du G20 et ses résultats



Washington  
Novembre  
2008

**Création du Conseil de stabilité financière**  
**Création de collèges de superviseurs pour la supervision des groupes transfrontières**



fait 2010

**Création du conseil européen des risques systémiques**

Début 2011

**Création de trois autorités européennes chargées du contrôle des banques, des assurances et des marchés**

À venir 2010

**Règlement européen qui confie l'agrément et le contrôle des agences de notation à l'AEMF-ESMA**



Mars 2010

**Création et installation de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP)**

- **supprimer les angles morts**
- **protéger les consommateurs en contrôlant la commercialisation**
- **renforcer l'influence de la France dans les débats internationaux**

Juin 2010

**Loi de régulation bancaire et financière**

- **création du conseil de la régulation financière et du risque systémique**
- **nouvelle mission coopération européenne pour l'AMF**
- **renforcement de l'efficacité du contrôle des groupes transfrontières**

# Lutter contre les risques systémiques

La situation avant le G20 = aucune régulation

## L'action du G20 et ses résultats



Pittsburgh  
Septembre 2009

Mise en place de collèges de superviseurs, de plans d'urgence et de règlement et de groupes de gestion de crise pour les firmes multinationales

Adoption des outils et des cadres pour un règlement efficace des faillites

Automne 2009

Mise en place de collèges de superviseurs dans tous les groupes européens



Début 2011

Mise en place du Conseil européen du risque systémique

Automne 2010

Communication de la Commission sur la résolution des crises bancaires dans l'UE



Avril 2010

Conclusions du rapport de Jean-François LEPETIT sur le risque systémique – Trois pistes privilégiées :

- supervision renforcée
- taxation des activités financières les plus risquées
- dispositif de résolution des crises

Juin 2010

Loi de régulation  
bancaire et  
financière

- mise en place du Comité de la régulation financière et du risque systémique
- mise en place de collèges de superviseurs dans tous les banques françaises transfrontières

# Point sur les contributions des banques

La situation avant le G20 = pas de contributions spécifiques

## L'action du G20 et ses résultats



Pittsburgh  
Septembre 2009

Le FMI est mandaté par le G20 pour proposer des solutions visant à faire supporter au secteur financier le coût des crises.



Décembre 2008

Sous présidence française de l'UE, le plafond de la garantie des dépôts est harmonisé à 100 000 € (contre plafond minimum de 20 000 auparavant)

Mai 2010

Termes de référence communs de l'UE en faveur de la mise en place d'une taxation du secteur financier



Automne 2009

1 - Mise en place contribution pour frais de contrôle : les banques participent désormais au financement de leur supervision → entre 100 et 150M€/an

Fin 2009

2- Mise en place d'une taxe exceptionnelle sur les bonus (à hauteur de 50%) → environ 350 M€

Avril 2010

3 - Proposition rapport LEPETIT : mise en place d'une taxe sur les risques systémiques

D'ici fin 2010

4 - Contribution exceptionnelle au fonds de garantie des dépôts → environ 270 M€